

REGLEMENT TOURNOI SENIORS DE MONTAUBAN

27 et 28 septembre 2014

Art.01 Le tournoi est homologué sous le numéro: En cours

Art. 02 Le tournoi se déroulera selon les règles en vigueur de la FFBA (Règlement Général des compétitions), des règlements particuliers de la Ligue Midi-Pyrénées et du règlement ci-après.

Art.03 **Le Juge-Arbitre de la compétition est M. Laurent FERRAGUTI.** Ses décisions sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas un ou plusieurs points du règlement. Suivant le nombre de joueurs inscrits un second juge pourra officier.

Art.04 Tout participant doit être en règle avec la FFBA et doit être en possession de sa licence compétition saison 2013-2014. Sa licence devra être validée au plus tard le 18 septembre 2014. Tout joueur inscrit mais n'ayant pas sa licence à cette date pourra être non retenu pour le tournoi.

Art.05 Le tournoi est ouvert à tout licencié FFBA de la **catégorie Senior des classements B / C / D / et NC. Les joueurs juniors et cadets étant classés D3 à B auront possibilités de s'inscrire sur les tableaux correspondants.** Les joueurs mineurs à la date du tournoi devront être accompagnés par un adulte responsable. Le classement officiel sera pris en compte au moment de la réalisation des tableaux.

Art.06 Les tableaux organisés sont **le Simple homme, Simple dame, Double Homme, le Double Dame, le Double mixte** dans les séries NC-D4, D3-D2, D1-C4, C3-C2, C1-B. Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux si nécessaire selon la méthode qui lui semblera la plus équitable, d'annuler un tableau ou de regrouper plusieurs tableaux en cas d'inscriptions insuffisantes. Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité à 20 joueurs ou 20 paires (Sauf sur tableaux NC/D4 limité à 30). En cas de dépassement du nombre d'inscrits (200 personnes), les inscriptions sont retenues en tenant compte de l'ordre d'arrivée par courrier de l'inscription complète (inscription + droits d'engagements), et une liste d'attente est constituée.

Art.07 Chaque paire est inscrite dans la série correspondant au classement du meilleur joueur de la paire. Seules les paires comportant au moins 1 joueur classé « 1 » dans la série pourront jouer dans la série supérieure. (Exemple : une paire D1/D2 pourra jouer en série C3/C2). **Chaque joueur ne peut s'inscrire que sur 1 seul tableau par jour.**

Art.08 Le tournoi se déroulera par **poules (avec 2 sortants)** puis en élimination directe. Des têtes de séries pourront être désignées par le Comité d'organisation. Les tableaux de simples et de mixtes seront joués le samedi, les doubles hommes et femmes seront joués le dimanche. Cependant, si nécessaire pour respecter le nombre maximal de matches dans une journée, ou pour respecter un horaire convenable, les demi-finales et finales de certains tableaux de simple pourront être reportés au dimanche. Les joueurs devront être disponibles les 2 jours et les récompenses seront distribuées après les dernières finales de chaque jour.

Art. 09 Le tournoi est organisé avec le logiciel Badnet.

Art.10 La date limite d'inscription est fixée au **vendredi 19 Septembre 2014.** Les tableaux seront constitués le 21/09/14. Les convocations seront envoyées à l'adresse mail du responsable (via badnet).

Art.11 Le montant des droits d'engagement est de **15 € par joueur pour 1 ou 2 tableaux.** Le chèque devra être établi, à l'ordre du « Montauban Badminton Club ». En cas de forfait, aucun remboursement ne sera effectué après constitution des tableaux. En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, les droits engagés seront entièrement remboursés.

Art.12 L'inscription au tournoi (par les différents clubs) doit se faire sur badnet obligatoirement **sur le site <http://www.badnet.org>.**

Art.13 Les volants sont à la charge des joueurs. Les joueurs auront le choix entre les volants plumes ou plastiques. Les joueurs classés auront priorité sur le choix. Les volants retenus en cas de litige seront :

- RSL Grade 3 (plume).

Ces volants seront en vente sur place.

Art.14 Les matches (hors phases finales) seront auto-arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, pour que celui-ci désigne, si possible, un arbitre (ou faisant office). pour les phases finales un joueur pourra désigné pour faire office d'arbitre.

Art.15 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain, en dehors du temps de pause entre les sets.

Art.16 Le temps de repos entre deux matches sera au minimum de 20 minutes (temps entre la fin du match précédent et l'appel du match suivant). Ce temps pourra être réduit avec l'accord des intéressés.

Art.17 Les joueurs disposent de trois minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants et échauffement compris. Tout joueur non présent sur le terrain 5 mn après l'annonce du match pourra être déclaré forfait par le juge arbitre.

Art.18 Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur du choix de son nouveau partenaire ou de sa non participation. Toute modification d'inscription doit être précisée par mail et confirmée par téléphone aux organisateurs, le juge arbitre validera (ou non) cette demande.

Art.19 Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort fixée au 21 septembre 2014 (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera, au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Midi Pyrénées de Badminton. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour non-participation injustifiée, déclarée ou constatée après le tirage au sort.

Art.20 . Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au Juge-arbitre et à la table de marque. Il devra revenir au minimum une heure avant l'horaire prévisionnel de son prochain match.

Art.21 Les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions). Les horaires des matchs seront affichés dans la salle mais ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Art.22 **Seuls auront accès au plateau de jeu** les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, le juge-arbitre, les arbitres (ou faisant office), 2 coachs par paire (aux arrêts prévus, et aux emplacements désignés par l'organisation) et le personnel médical autorisé par le juge arbitre.

Art.23 Si le volant touche un obstacle (plafond, filin, panier de basket, ou autre) à l'engagement, le volant est remis deux fois. Si cela arrive au cours de l'échange, le volant est compté faute.

Art.24 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Art.25 Des photos pourront être prises pendant le tournoi et diffusées sur le site internet du club où dans toutes revues à vocation de mise en avant du club. Celles-ci pourront être retirées sur simple demande des intéressés ou des responsables légaux.

Art.26 L'utilisation des cigarettes électronique est interdite dans le Gymnase.

Bon tournoi à tous.

Le Comité d'Organisation

